



# Association Mixte de Gestion Agréée d'Ile-de-France

Association n° 2.01.950 – Agrément n° 22 du 27 mars 2018  
Siret : 320 624 042 00034  
Membre de l'UNASA et de la FCGA

14 bis Place Charles de Gaulle 95210 SAINT-GRATIEN  
Tél : 01.34.12.81.70 – Fax 01.39.89.00.41  
E-mail : [contact@amga-idf.fr](mailto:contact@amga-idf.fr) - Site : [www.amga-idf.fr](http://www.amga-idf.fr)

## DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA DECLARATION N° 2031 ANNEE 2024

### **DOCUMENT A COMPLETER ET A NOUS RETOURNER DATE ET SIGNE AVEC LA DECLARATION N° 2031**

Ce dossier, à usage strictement interne, est destiné à :

- votre information (voir zones grisées),
- une meilleure compréhension de votre déclaration n° 2031,
- répondre aux obligations légales de l'Association.

Le retour de ce dossier, dûment complété et signé, est indispensable.

Nous vous remercions d'apporter votre meilleur soin à le remplir et vous rappelons que les Analystes de Gestion et les Administrateurs de l'Association sont à votre disposition pour vous aider en cas de difficulté.

# OGID00 – Données d'identification

## ANNEE 2024

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique :	
Code Activité de la famille comptable :	
Code Activité Libre	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur :	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale :	
Référence du logiciel :	
PERIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêt provisoire	
MONNAIE	
Monnaie (EUR pour Euros)	
TVA	
Situation au regard de la TVA	
① Recettes exonérées en totalité de TVA	
② Recettes en franchise de TVA en totalité	
③ Recettes soumises en totalité à TVA	
④ Recettes soumises partiellement à TVA	
Si ④ : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

# OGBIC00 – Déclaration du professionnel de l'expertise comptable

## ANNEE 2024

Je soussigné(e),			
<b>Identification du professionnel de la comptabilité</b>			
Dénomination :		N° SIRET :	
Adresse :			
<b>déclare que la comptabilité de</b>			
<b>Identification de l'entreprise adhérente</b>			
Nom :			
Adresse :			
<b>Profession de l'adhérent</b>			
Profession :			
<b>adhérent du centre de gestion agréé</b>			
<b>Identification de l'association agréée / organisme mixte de gestion</b>			
N° d'agrément :	201950		
Désignation :	AMGA ILE-DE-FRANCE		
Adresse :	14 BIS PLACE CHARLES DE GAULLE 95210 SAINT GRATIEN		
			<b>Réponse</b>
<p>est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.</p>			
<p>atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.</p>			
<p><b>La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.</b></p>			
Le		A	
		Nom du signataire	

# OGBIC01 – Informations générales

## ANNEE 2024

Généralités	
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	
Renseignements divers	
	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent est-elle identique à son adresse professionnelle ? ① Oui ② Non ③ Non applicable	
Statut du conjoint dans l'entreprise : ① Collaborateur ② Salarié ③ Associé ④ Ne travaille pas dans l'entreprise ⑤ Sans Conjoint	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a-t-il été créé par l'adhérent ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Si le compte de l'exploitant est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? ① Oui ② Non ③ Non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant ④ Non applicable	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable ① Appliquée ② Renonciation ③ Non applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? ① Oui et < au plafond ② Non ③ Oui et plafonnement	
Si l'adhérent a cessé son activité : - date de cessation - motif de cessation ① Vente ② Vente avec départ en retraite ③ Départ en retraite sans reprise ④ Arrêt sans reprise ⑤ Transformation juridique ⑥ Reprise par le conjoint ⑦ Décès	
L'adhérent domicilié en France a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Si oui	
Désignation	Montant de l'acquisition
Autres données chiffrées de l'exercice	
	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charges (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
<b>Commentaire informations : FAITS SIGNIFICATIFS PARTICULIERS OU EXCEPTIONNELS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ANALYSE DES COMPTES OU SUR LE CONTROLE DE COHERENCE DES COMPTES</b>	

# OGBIC02 – Renseignements fiscaux et transfert de charges

## ANNEE 2024

		Néant		
<b>TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées</b>				
Libellés	(racine de compte concerné)	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
<b>CHARGES MIXTES</b>				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière	Compte 63512			
Autres dépenses liées à l'habitation				
<b>PRELEVEMENTS EN NATURE</b>				
Marchandises	Compte 607			
Matières premières	Compte 601			
Fournitures consommables et charges externes				
<b>REMUNERATIONS</b>				
Salaires	Compte 641			
dont indemnités journalières des salariés				
Charges Sociales sur salaires	Compte 645			
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant	Compte 646			
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	Compte 644			
Rémunération des associés non gérants				
<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
CSG non déductible	Compte 637			
<b>FRAIS FINANCIERS</b>				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	Compte 6611			
Intérêts sur crédits à court terme	Compte 661-6611			
<b>AUTRES</b>				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
(à préciser) _____				
(à préciser) _____				
<b>TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES</b>				
<b>Déductions Fiscales</b>				<b>Montant déduit</b>
<b>Plus-values</b>				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quindicies				
- Autres				
(à préciser) _____				
(à préciser) _____				
Plus-value court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %				
<b>Autres déductions fiscales</b>				
(à préciser) _____				
(à préciser) _____				



<b>CORRECTIONS FIN D'EXERCICE</b>										
<b>Compte de régularisation fin d'exercice (N)</b>										
<b>4181</b>	- Clients Factures à établir									
<b>4198</b>	+ Avoirs à établir									
<b>4687</b>	- Produits à recevoir									
<b>487</b>	+ Produits constatés d'avance									
↓	<b>Si TVA sur Encaissements</b>									↓
<b>410 à 4164</b>	- Créances clients									
<b>4191 - 4196 - 4197</b>	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	<b>AUTRES CORRECTIONS</b>									
<b>654 - 6714</b>	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N – 1) en base									
A	<b>Base HT taxable</b>									
B	<b>Base HT déclarée</b>									
C	<b>Ecart en base (à justifier)</b>									
D	<b>TVA à régulariser</b>									
	<b>Soldes des comptes TVA à la clôture</b>	<b>Soldes</b>	<b>Exo</b>	<b>Taux %</b>						
<b>4457</b>	TVA collectée									
<b>4455</b>	TVA à décaisser									
<b>44567</b>	Crédit de TVA									
<b>4458</b>	TVA à régulariser (souvent 44587)									
<b>Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :</b>										
<b>Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant</b>										<b>Réponse</b>
Date de la déclaration										
Montant										
<b>TVA DEDUCTIBLE</b>										
<b>Renseignements généraux concernant la TVA</b>										<b>Réponse</b>
Montant HT des acquisitions d'immobilisation ouvrant droit à TVA récupérable										

# OGBIC05 – Prévention des difficultés

## ANNEE 2024

Entreprises décelées en difficultés	
	Réponses
Entreprise en difficulté : Si oui, compléter les informations ci-dessous	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc....)	
Existe-t-il un projet de : ① Cessation d'entreprise ② Transformation en société ③ Transmission ④ Cessation d'activité ⑤ Procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : ① Non ② Conciliation avec accord homologué ③ Sauvegarde ④ Redressement judiciaire ⑤ Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : ① En pleine propriété ② Dans le patrimoine privé ③ En location	